

## Tonnerre de Zeus !

Ils ont pourtant tout fait, tout tenté, en Grèce, comme en France et dans tous les pays d'Europe, des manipulations les plus grossières, aux mensonges les plus vils, en passant par la culture de la peur... aucun des registres de la désinformation n'a été négligé.

Mais rien n'y fit ! Le "Non" l'a emporté largement avec plus de 61% des suffrages.

Permettez-moi d'abord de saluer le **courage et la dignité du peuple grec**, de son 1er ministre Alexis Tsipras et de son ministre des finances Yánis Varoufákis, pour le courage et la détermination dont ils ont fait preuve dans ce concert d'ignominies orchestré pour contraindre les citoyens et le gouvernement qu'ils ont élu démocratiquement à "avalier" coûte que coûte, la potion mortelle de l'austérité.

Comme le dit si bien Denis Sieffert dans Politis : **le « Non Grec est un vote de classe, de GRANDE CLASSE. »**

Il a enfin permis de reléguer au second plan les arguments techniques, économiques et financiers qui nous sont sans cesse opposés pour placer le débat sur le vrai terrain, le terrain politique, car **il s'agit bien d'un conflit entre les peuples et une technocratie** défendant bec et ongle, **les intérêts financiers** d'une caste de privilégiés.

Ce sont très exactement les questions

que soulevait le référendum français de 2005 en répondant majoritairement "Non", non pas à l'Europe, mais à une Union européenne d'abord financière et monétaire avant d'être politique, sociale, écologique et solidaire.

La victoire du "Non" en Grèce aujourd'hui est essentielle car **ils rêvaient tous de faire tomber Tsipras** pour éviter la "contagion" de ses "mauvaises manières" : pensez donc, un premier ministre qui ose demander par référendum, l'avis du peuple ! On aura tout vu !

Il faut dire que cela tranche quelque peu avec le nôtre qui gouverne à coups de 49-3...

Ce projet a raté, heureusement.

**Mais le péril demeure** car ils n'ont pas renoncé. La fameuse Troïka (FMI, BCE, Commission Européenne) qui tient les cordons de la bourse et comporte en son sein des jusqu'au boutistes, peut décider de supprimer les liquidités d'urgence conduisant le pays au désastre humanitaire.

Ils continuent de réclamer à Tsipras de « nouvelles propositions » et de refuser de débattre de la restructuration de la dette grecque.

C'est la position autoritaire et tranchée de la chancelière allemande A Merkel et de son ministre des finances Wolfgang

Schäuble. Quant à François Hollande, il se montre, comme d'habitude, "mou et courbé". Un peu plus prudent que son homologue d'outre Rhin, il reste dans le flou.

Mais enfin, est-il oui ou non pour la restructuration de la dette grecque dont tout le monde sait qu'elle est insoutenable ? Va-t-il enfin se prononcer clairement ?

À celles et ceux qui envisagent le grexit, non prévu par les traités et qui ne pourra prendre que la forme d'une expulsion brutale, **la France doit dire clairement qu'elle refuse un tel coup de force et affirmer qu'elle y opposera son veto.**

Allez Monsieur le Président, une fois n'est pas coutume, un peu de courage !

Jacqueline Fraysse

## Sommaire

- Dialogue social : le gouvernement cède aux revendications... patronales
- La galère continue pour les personnes handicapées
- Grèce : l'oligarchie contre le peuple
- Grèce : quelle Europe voulons-nous ?
- Grèce : « La France ne peut se permettre d'être passive »
- Grèce : L'heure des choix hardis
- La Grèce au cœur de l'Europe
- Grand Paris : une construction précipitée
- Transport : le STIF en infraction



Le **Lien**, bulletin de liaison du comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse et Rodolphe Balensi, son suppléant, est adressé par mail à tous ceux qui souhaitent participer au travail parlementaire de la députée, ou tout simplement être informés.

Bulletin participatif, les colonnes du **Lien** sont ouvertes à ses lecteurs.

# Le gouvernement cède aux revendications... patronales

Les 7 et 8 juillet, l'Assemblée nationale a examiné, en nouvelle lecture suite à l'échec de la commission mixte paritaire, le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi.

Vous lirez ci-dessous l'intervention générale de Jacqueline Fraysse, pour le groupe GDR.



« Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, chers collègues, nous abordons aujourd'hui la nouvelle lecture du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi.

Ce texte a été modifié par le Sénat et, sans surprise, la commission des affaires sociales a rétabli le texte adopté par l'Assemblée en première lecture. Si nous avons soutenu les quelques mesures positives qu'il

contenait – à savoir les dispositions concernant le régime d'indemnisation des intermittents du spectacle, la mise en œuvre du compte personnel d'activité et la nouvelle prime d'activité – nous avons voté, en première lecture, contre ce texte parce qu'il entérine d'importants reculs concernant les droits des salariés. Nous sommes d'accord pour la modernisation et la simplification, mais pas pour le recul des droits.

Sur les points que nous apprécions

comme positifs, nous restons préoccupés par plusieurs aspects. D'abord, s'agissant du compte personnel d'activité, nous souhaitons que la négociation prévue par le texte pour sa mise en œuvre prenne en compte l'ensemble des droits des salariés susceptibles d'être portables tels que le compte pénibilité, la formation, l'épargne-temps, mais aussi l'ancienneté. Nous avons redéposé un amendement en ce sens.

(Lire la suite page suivante)

**(Suite de la page précédente)**

En ce qui concerne la nouvelle prime d'activité, qui est une fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi et qui vise à soutenir les travailleurs les plus modestes, nous sommes préoccupés par l'insuffisance de l'enveloppe financière.

En effet, vous restez à moyens constants, alors que vous envisagez un nombre de bénéficiaires plus important, puisque les étudiants, les apprentis et les jeunes actifs âgés de 18 à 24 ans pourront, sous certaines conditions, prétendre à cette prime alors qu'ils étaient jusqu'alors exclus du RSA activité.

Nous vous avons également interrogé, monsieur le ministre, sans obtenir de réponse de votre part, sur les mesures qui seraient mises en œuvre pour dépasser un taux de recours à ces prestations estimé aujourd'hui à seulement 50 %. Je me permets donc de réitérer ma question, car quand une personne sur deux ne mobilise pas une aide à laquelle elle a droit, il y a lieu de chercher pourquoi et surtout – sauf à se satisfaire des économies ainsi réalisées, même si c'est au détriment des salariés les plus modestes – de prendre des mesures pour modifier cette situation.

J'en viens au cœur du texte. Au prétexte de moderniser et de simplifier les modalités du dialogue social, vous réduisez globalement l'ensemble des droits des représentants des salariés.

Certes, la création, bien légitime, des commissions régionales paritaires pour les petites entreprises de moins de onze salariés, permet – enfin – la représentation des 4,6 millions de salariés qui jusqu'à présent en étaient privés.

Mais vous n'avez pas le courage d'assumer jusqu'au bout ce processus puisque vous ne donnez pas à ces représentants les moyens nécessaires à l'instauration d'un vrai dialogue social de qualité. Le préalable de ce dialogue serait de leur donner le droit inconditionnel d'entrer dans les entreprises concernées : c'est une évidence. Sensibles aux revendications patronales, vous vous y êtes

farouchement opposés en première lecture, et la commission des affaires sociales s'est, hélas, contentée de rétablir le texte initial sans l'améliorer sur ce point essentiel. Nous redéposerons donc des amendements.

L'extension des délégations uniques du personnel aux entreprises de moins de 300 salariés – et au-delà lorsqu'un accord collectif le prévoit – se solde par une baisse de moyens et donc par une restriction des droits des représentants des salariés.

En effet, la DUP c'est moins d'élus et moins d'heures de délégation pour assurer davantage de missions, puisque les différentes instances représentatives du personnel sont regroupées en son sein : le comité d'entreprise, les délégués du personnel et désormais le comité d'hygiène, de santé, sécurité et conditions de travail – CHSCT.

Cela signifie que ces représentants des salariés, moins nombreux et disposant de moins de moyens, devront traiter davantage de sujets dans des domaines aussi divers que la législation du travail, la santé ou les questions économiques.

L'intégration du CHSCT à la DUP n'est pas une avancée. Certes, ses attributions, notamment la possibilité de mener des enquêtes, sont, heureusement, maintenues. Mais dans les entreprises de plus de 300 salariés ayant conclu une DUP, la question du budget nécessaire pour assurer ces missions en toute autonomie reste un réel sujet d'inquiétude.

Aujourd'hui, en-dehors d'une DUP, le CHSCT n'a pas de budget en propre. Lorsqu'il décide d'entamer une procédure en justice, c'est l'entreprise qui prend en charge les frais. Qu'en sera-t-il demain lorsque, dans le cadre de son intégration à une DUP, il partagera son budget avec le comité d'entreprise ? En effet, vous le savez, le budget d'un comité d'entreprise est limité : il est facile d'en déduire que les actions des CHSCT le seront tout autant.

C'est pourquoi même l'introduction dans le texte du burn out, ce syndrome d'épuisement au travail, qui en

soi est une bonne chose, laisse perplexe quant aux possibilités réelles de le prévenir, car cela suppose précisément des CHSCT confortés, alors que vous faites le choix de les affaiblir.

Enfin, nous l'avions déjà souligné en première lecture, et nous tenons à le redire aujourd'hui, le danger de ces nouvelles DUP, c'est aussi de priver certains établissements d'une représentation en la centralisant au niveau de l'entreprise, de contraindre les élus à cumuler leurs mandats et à devenir des sortes de « permanents syndicaux » tenus éloignés de leurs collègues et du terrain, d'affaiblir la pluralité et l'expression syndicales.

On le voit bien, au-delà de régressions très concrètes en termes de moyens, ce texte induit un recul des droits octroyés aux représentants des salariés et, de ce fait, ne favorise pas le dialogue social.

Nous proposerons de nouveau des amendements visant à rétablir l'autonomie de fonctionnement des comités d'entreprise, que ce texte restreint en la subordonnant aux accords d'entreprise. Il nous paraît également essentiel de maintenir l'obligation annuelle et triennale de négocier, ce qui permet d'informer, de mobiliser les salariés chaque année sur les différents sujets, notamment le partage de la richesse créée dans l'entreprise, à travers la négociation sur les salaires.

Par ailleurs, au nom de la simplification, ce texte introduit l'usage de la visioconférence. Si nous ne nions pas que ce soit un moyen moderne, utile dans certains cas, il est toutefois nécessaire d'en restreindre l'usage à des circonstances exceptionnelles pour préserver un échange direct entre les représentants du personnel.

Tels sont, globalement, les sujets sur lesquels nous reviendrons au cours des débats, avec la volonté d'inscrire dans ce texte de réels droits pour les salariés et leurs représentants, sans lesquels un dialogue social fructueux ne peut pas s'instaurer. »

**Jacqueline Fraysse**

# La galère continue pour les personnes handicapées

*Lundi 6 juillet, l'Assemblée nationale a ratifié l'ordonnance relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.*

*En fait de « mise en accessibilité », il s'agit plutôt de repousser sa mise en œuvre prévue par la loi de 2005 à la fin de cette année. Refusant cette rupture d'égalité, Jacqueline Fraysse, au nom des députés Front de gauche, a voté contre ce texte.*



« **M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le rapporteur, chers collègues, le texte dont nous discutons fait suite à celui adopté le 10 juillet 2014. Il a pour objet de ratifier les ordonnances relatives à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. C'est la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui prévoyait cette mise en accessibilité, fixant la date butoir de cette mesure à 2015. Cette disposition est tout à fait essentielle

pour que les personnes en situation de handicap puissent enfin, comme n'importe quel citoyen, circuler librement. J'ajoute que sont également concernées – vous l'avez rappelé, madame la secrétaire d'État – les personnes âgées, accompagnées de jeunes enfants ou momentanément gênées.

En 2011, constatant le retard accumulé dans les travaux de mise en accessibilité, notre groupe politique avait présenté dans cet hémicycle une proposition de résolution invitant le Gouvernement français à prendre des décisions pour permettre la mise en œuvre d'une réelle politique d'accessibilité universelle, en conformité avec ses engagements internationaux. Malheureusement,

cette exigence n'a pas été entendue. Pire, les gouvernements de droite de l'époque ont laissé la situation se dégrader.

Nous étions en droit d'attendre que le nouveau gouvernement reprenne ce dossier en main et dégage des moyens pour le faire avancer. Mais hélas, le projet de loi du 10 juillet 2014 n'est pas venu soutenir un effort de mise en accessibilité. Il a, au contraire, entériné une situation difficile, réduit le niveau des exigences en termes d'accès aux transports et au bâti, et en a encore retardé la concrétisation, en même temps que le Gouvernement décidait de réduire de 11 milliards d'euros la dotation

*(Lire la suite page suivante)*

(Suite de la page précédente)

attribuée aux communes, leur interdisant, de fait, quelle que soit leur bonne volonté, de mettre en œuvre concrètement les objectifs de la loi de 2005. C'est ce qui a motivé notre vote contre ce texte en première lecture.

C'est dans ce contexte de réduction drastique des moyens des communes que vous les invitez aujourd'hui, par cette ordonnance, à préciser, dans le cadre d'agendas d'accessibilité, les travaux pluriannuels de mise en conformité qu'elles envisagent ainsi que leur programmation financière. Autant dire que la situation actuelle va perdurer, que le retard ne sera pas comblé.

J'ajoute que, concernant les services de transport, l'ordonnance se contente d'aménager les points d'arrêt prioritaires, ce qui ne permettra pas à une personne en situation de handicap de se déplacer librement partout. De même, ce sont les parents d'élèves qui devront solliciter la mise en accessibilité des points d'arrêt proches du domicile et de l'établissement scolaire de leur enfant handicapé.

Ainsi, au nom du pragmatisme et de la réduction des crédits, c'est l'égalité de traitement des citoyens qui est mise en cause. De plus, du fait de la multiplicité des possibilités de prorogations des délais de dépôt et de réalisation, ainsi que des différentes possibilités de suspension, cet agenda d'accessibilité perd de son sens et de son efficacité.

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées, qui a émis un avis défavorable à ce projet d'ordonnance, avait dénoncé ces délais à rallonge. Je le cite : « Les délais envisagés – jusqu'à dix années supplémentaires – pour concrétiser une continuité de la chaîne de déplace-

ment entre le cadre bâti, les transports publics, la voirie et les espaces publics – objectif initial de la loi du 11 février 2005 – sont inenvisageables après quarante ans d'attente pour une réelle liberté d'aller et de venir, droit constitutionnel fondamental. »

À ce problème de délais, vous ajoutez le renoncement à une accessibilité pleine et entière du cadre bâti. Ainsi avez-vous fait le choix de ne pas

les copropriétaires de cet immeuble n'ont pas souhaité effectuer les travaux ? Cela nous paraît simpliste et dangereux. Comment accepter que certains de nos concitoyens doivent renoncer à rendre visite à leurs proches quand ceux-ci habitent dans un immeuble de seulement trois étages, donc non soumis à l'obligation d'installation d'un ascenseur et, de ce fait, inaccessible ?

Toutes ces concessions, sous les prétextes les plus divers – certes, on sait que ce n'est pas facile, qu'il y a des obstacles – traduit un manque de détermination très dommageable, car l'accessibilité n'est pas un luxe mais un préalable essentiel à la scolarisation, un préalable à l'accès au logement, à la culture, à l'obtention d'un travail, bref, à une vie citoyenne pleine et entière, comme l'indiquait d'ailleurs l'intitulé du texte de 2005 : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Avec cette ordonnance, vous avalisez, finalement, l'existence de catégories de citoyens n'ayant justement pas les mêmes droits, ce qui

n'est pas acceptable. Vous suscitez la colère des personnes en situation de handicap et celle de leurs associations. Le collectif pour une France accessible, qui en regroupe de nombreuses, dénonce cette ordonnance, qui – je le cite – « a été profondément aggravée sur des points essentiels pour le plus grand intérêt des acteurs de l'immobilier, mais au mépris de l'intérêt général de la population. »

Nous ne pouvons nous résoudre à remettre en cause notre projet de société fondé sur l'égalité de tous les citoyens en matière de droits fondamentaux. Pour ces raisons, les députés du Front de gauche, qui ont voté contre la loi du 10 juillet 2014, voteront contre le projet de loi ratifiant l'ordonnance qui la met en œuvre. »

Jacqueline Fraysse



généraliser l'obligation d'installer un ascenseur dans les immeubles d'habitation collectifs. Cette obligation reste réservée aux immeubles de cinq étages et plus, quand la plupart des associations demandent qu'elle s'applique aux immeubles de quatre étages ou, évidemment, moins. Pour justifier ce choix, vous vous appuyez sur l'appréciation des professionnels de la construction. Ce sont donc les préoccupations économiques des promoteurs qui prévalent, plutôt que celles de la vie quotidienne des citoyens.

Dans le même ordre d'idées, l'ordonnance donne la possibilité aux copropriétaires d'un immeuble d'habitation de refuser la mise en accessibilité. Comment justifier le fait que les personnes en situation de handicap ne puissent pas accéder librement à un immeuble parce que

# L'oligarchie contre le peuple

*Le 30 juin, à quelques jours du référendum grec, François Asensi a interrogé le ministre des finances sur la position de la France en cas de victoire du "Non".*

*Si le ministre ne veut pas « que l'on mette en cause la vérité de la position de la France » (sic), il n'est pas très explicite sur ce que sera cette position. On attend toujours d'en savoir plus...*

**M. François Asensi.** Monsieur le Premier ministre, le Fonds monétaire international – le FMI –, ce bras armé du mur de l'argent, continue de faire sa loi en Europe. Sans aucune légitimité démocratique, la Française Christine Lagarde joue les affameurs du peuple grec. Alors qu'un accord avec la Grèce était proche, les dirigeants européens, l'Allemagne en tête et la France solidaire, se sont ralliés à la surenchère du FMI, qui souhaitait toujours plus d'austérité en s'attaquant aux petites retraites.

Face à ce chantage, Alexis Tsipras a pris une décision que nous soutenons sans réserve : celle de consulter son peuple par référendum. Quelle leçon pour la démocratie française, où les deux formations qui dominent la vie politique, les Républicains et les socialistes, ont refusé la souveraineté du peuple lors du référendum de 2005 et continuent de cautionner ensemble cette politique « austérioritaire » !

Depuis cette annonce, toute l'oligarchie est sur le pied de guerre pour coucher le peuple grec. Samedi, le ministre grec a été exclu de l'Eurogroupe. Depuis, la Banque centrale européenne, le FMI et la Commission spéculent pour inverser le résultat du référendum. Décidément, il n'y a pas de place pour la démocratie dans cette Europe des marchés et de la finance.

En refusant de prolonger leur aide, les créanciers ont fait le choix irresponsable de pousser la Grèce hors de la zone euro. Ils ont pris le risque inouï d'une panique bancaire généralisée. Pour préserver le dogme de l'austérité, ils sont prêts à mettre en péril la construction européenne.

Monsieur le Premier ministre, si dimanche prochain le peuple grec confirme son refus de l'austérité, quelle sera la position du Gouvernement ? Plaidera-t-il enfin au niveau européen pour la restructuration de la dette grecque et l'annulation des créances illégitimes ?

**M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics.** Monsieur le député, vous avez votre lecture, mais permettez-moi de vous dire qu'ayant participé à l'ensemble de la négociation, y compris à la réunion de l'Eurogroupe de samedi dernier, je n'ai pas la même que vous – et je crois pouvoir en parler en connaissance de cause, en particulier pour ce qui concerne la position française.

Samedi dernier, au sein de l'Eurogroupe – en présence, évidemment, du ministre des finances grec –, il y avait sur la table des négociations, comme la France le souhaitait, une proposition globale, avec des mesures nécessaires pour faire en sorte que l'économie et les finances

grecques retrouvent de la stabilité, mais aussi avec un indispensable accompagnement en termes de solidarité de la part de l'Europe et de chacun de nos pays, une aide au financement de l'économie, une aide à l'investissement – car c'est l'investissement qui permettra à la croissance de reprendre en Grèce et la Grèce a, d'abord et avant tout, besoin de retrouver de la croissance, de l'activité et de l'emploi – et une proposition relative à la dette, pour permettre d'alléger le poids de celle-ci au cours des mois et des années qui viennent, le temps que la Grèce retrouve de l'air et une capacité à se développer.

Voilà ce qu'il y avait sur la table des négociations et à quoi le gouvernement grec, en toute liberté et en toute légitimité, a choisi de répondre par la voie du référendum.

Pas plus qu'aucun membre du Gouvernement, je ne conteste la légitimité du référendum. C'est le choix du gouvernement et du Parlement grecs : ce sera donc le choix du peuple grec que d'y répondre. C'est inattaquable.

Nous ne remettons pas en cause la démocratie, mais je ne veux pas non plus que l'on mette en cause la vérité de la négociation et de la position de la France.

# Quelle Europe voulons-nous ?

*Lundi 6 juillet, l'Assemblée nationale examinait le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014.*

*Au lendemain du référendum grec, Nicolas Sansu, pour le groupe GDR, a vivement critiqué l'austérité budgétaire et défendu une autre vision de l'Europe.*

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, l'examen par notre assemblée des comptes de l'année écoulée se déroule aujourd'hui dans le contexte particulier d'un formidable élan démocratique de refus de l'oligarchie financière qui assène plan d'austérité sur plan d'austérité aux peuples européens, avec des résultats minables.

Le vote des Grecs est, en ce sens, une formidable bouffée d'oxygène pour toutes celles et tous ceux qui plaident pour une Europe de la solidarité, de la coopération et de la paix contre cette Europe des marchands et des marchandises.

Le peuple grec a donné une leçon à cette caste de financiers qui n'ont que le niveau du CAC 40 ou de la bourse de Francfort comme horizons.

Le peuple grec a dit non à des mesures qui ont fait tant de mal, avec des droits humains bafoués, des salaires et pensions des couches moyennes ou modestes rabotés de 25 % à 50 %, un accès aux soins mis en cause et des riches toujours plus riches.

Le peuple grec a dit non, car il est insupportable de voir M. Juncker, qui a organisé la fraude et l'évasion fiscales lorsqu'il était Premier ministre au Luxembourg, jouer les pères-la-vertu. Il est aussi insupportable de voir M. Draghi et la BCE se montrer inflexibles, alors même que l'actuel président de la BCE était responsable de Goldman Sachs en 2006 et a contribué à falsifier les comptes de l'État grec pour favoriser son entrée dans l'euro. Il est, enfin, encore plus insupportable de voir Mme Lagarde aussi intransigeante pour 1,6 milliard d'euros dus au FMI, alors qu'elle était si conciliante avec

Bernard Tapie quand elle était ministre de M. Sarkozy.

Pourtant, la question de la dette grecque, comme celle du financement de son économie, n'est pas une question d'argent, mais une question politique. Les Grecs ont fait confiance à un gouvernement et à un Premier ministre qui proposent d'emprunter un chemin différent de celui des libéraux, qu'ils soient conservateurs ou sociaux-libéraux : voilà qui fait désordre et risquerait de mettre à mal le petit monde de l'entre-soi maastrichtien et les fameux 3 % de déficit budgétaire.

Pourtant, depuis trente ans que la contre-révolution des libéraux est en route, qu'avons-nous en Europe ? Un chômage de masse endémique, avec un pic de plus de 5 millions de chômeurs en France qui marque l'échec de l'orientation actuelle, laquelle s'inscrit malheureusement dans la ligne de l'orientation précédente. Des inégalités qui ne cessent de se creuser partout en Europe, avec un taux de pauvreté inégalé en Allemagne, mais avec aussi des riches de plus en plus riches, comme le prouvent par exemple les études de M. Piketty. Une guerre économique destructrice, mortifère, avec un système de politiques à court terme qui crée des divisions entre les peuples et à l'intérieur des peuples, faisant peser un risque politique majeur sur le projet commun. Des dettes souveraines, enfin, qui ont explosé sous l'effet des pressions exercées par les plus fortunés pour diminuer leur contribution et de l'addiction aux marchés financiers.

Dans le même temps où la dette française a été multipliée par huit en trente ans, le patrimoine des 1 % les plus riches a été multiplié par dix, les deux chiffres s'établissant à un peu plus de 2 000 milliards d'euros. C'est éclairant !

Voilà les résultats des doctrines et des dogmes hérités de la révolution conservatrice de M. Reagan et de Mme Thatcher, qui ont mené à la déroute et continuent de conduire l'Europe dans le mur – mais la plupart des dirigeants européens s'y cramponnent, persuadés que ce n'est pas la doctrine qui a tort, mais la réalité qui se trompe.

La gouvernance par les traités alimente l'illusion d'une technicisation des choix politiques et explique sans doute pour une large part l'incompréhensible alignement des sociaux-démocrates, à l'échelle de l'Europe, sur la droite déflationniste et ultralibérale.

En France comme ailleurs en Europe, les politiques budgétaires restrictives n'ont pas produit les effets attendus : nombre de nos concitoyens ont vu leurs impôts augmenter, les prestations dont ils bénéficient diminuer, les salaires stagner. Rien n'a été fait pour les inciter à consommer et investir.

Dès lors, les entreprises restent, elles aussi, prudentes, malgré les cadeaux fiscaux qui s'accumulent avec le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le pacte dit improprement « de responsabilité ». Les entreprises n'utilisent toujours pas ces cadeaux fiscaux pour investir et embaucher, mais pour baisser leurs prix ou, pour les plus grandes d'entre elles, rémunérer leurs actionnaires. Il faudra y revenir, car les 15 milliards d'euros qu'il reste à restituer pourraient servir enfin à conforter la demande, et non l'offre – j'ai cru lire cela dans certain programme politique.

La baisse des dépenses publiques et sociales accentue, de son côté, la stagnation. Toute reprise durable est aujourd'hui tuée dans l'œuf. Il ne s'agit pas de pinailler sur les calculs de la Cour des comptes, sur l'opportunité

*(Lire la suite page suivante)*

*(Suite de la page précédente)*

d'intégrer ou de ne pas intégrer les programmes d'investissement d'avenir dans les déficits ou sur la question de savoir si le déficit supplémentaire pour l'État sera de 10,7 milliards ou de 5 milliard d'euros, compte non tenu des collectivités locales, dont l'endettement baisse parce que leur investissement s'assèche.

Au-delà des déficits, la dette continue de s'accroître et les recettes fiscales s'effondrent, car on tend à éteindre l'impôt sur les sociétés au moyen du CICE. En fait, c'est : « ceinture » pour les salariés, les retraités et les chômeurs, et « open bar » pour les milliardaires !

Il est un chiffre qui ne figure ni dans le rapport de la Cour des comptes ni dans le rapport parlementaire : c'est le nombre de milliardaires en euros que l'on trouve en France, passé de 45 en 2013 à 55 en 2014. Quant au patrimoine des cent plus grandes fortunes en France, il a atteint 320 milliards d'euros : le niveau de la dette grecque – comme c'est bizarre !

Les piètres résultats enregistrés sont emblématiques de la déshérence des politiques économiques et budgétaires à l'heure de l'austérité européenne. Notre politique budgétaire est ainsi contre-productive à la fois économiquement – on le voit avec l'explosion des chiffres du chômage et la croissance durablement anémique – et au regard de l'objectif principal qu'elle affiche. En réalité, elle empêche le désendettement public qu'elle est censée favoriser.

Cela n'empêche ni la Cour des comptes ni la Commission européenne de réclamer plus d'efforts et de continuer à promouvoir une diminution drastique des dépenses publiques et sociales.

Ce sont nos médecins de Molière modernes, si friands de saignées.

Face à cet échec, et en réponse aux exigences de la Commission européenne, qui exige des réductions de dépenses publiques et sociales, notamment dans le secteur de la Sécurité sociale et des collectivités locales, le chemin emprunté par le Gouvernement est malheureusement celui d'une austérité renforcée. Cela s'est traduit par l'annonce de 50 milliards d'économies

d'ici à 2017. Et l'on nous promet plus de larmes encore, en accroissant l'assèchement des comptes sociaux et le dépeçage des collectivités locales.

Pourtant, la baisse des dotations de l'État est en train de faire des ravages dans certains territoires : fermetures d'équipements publics, restriction de l'accès à la culture et de sa diffusion, ou encore effondrement de l'investissement public local de près de 10 %, selon les données de la Cour des comptes. Ces évolutions auront des conséquences très négatives sur l'emploi dans le BTP et sur la cohésion sociale – qui plus est dans les territoires où le capital privé investit peu, comme c'est le cas dans les zones hors métropoles.

Monsieur le secrétaire d'État, les comptes du budget 2014 que vous nous présentez ne peuvent être lus et compris qu'à l'aune de ce qui s'est passé en Grèce, mais aussi de ce qui ne manquera pas de se produire en Espagne très bientôt.

La gauche européenne a aujourd'hui une grande responsabilité. Il faut cesser la course à l'échalote libérale à laquelle se livrent les sociaux-libéraux et les conservateurs : elle conduit aux pires régressions sociales.

Nous n'attendons rien d'une droite revancharde et d'une extrême droite haineuse qui, pour l'une, veut en finir avec notre modèle socio-économique, et pour l'autre, se complaît dans la division et la haine, qui sont le carburant de leur progression.

Monsieur le secrétaire d'État, la renégociation du traité de stabilité, de coordination et de gouvernance, qui n'a pas été engagée par le Président Hollande, fait cruellement défaut.

Il existe pourtant une fenêtre pour remettre en place une vraie Europe solidaire, redéfinir ses objectifs, réorienter la monnaie, permettre un véritable plan d'investissement vers la transition écologique, lancer le chantier de l'harmonisation fiscale, briser le scandale de l'évasion et de la fraude fiscales organisées par l'oligarchie financière, qui pèsent tant sur les budgets publics, entendre les peuples européens qui, du « non » français au TCE il y a dix ans, au « non » grec d'hier, n'en peuvent plus de cette Eu-

rope des financiers.

La social-démocratie européenne ne peut pas se contenter des déclarations de M. Dijsselbloem, ministre social-démocrate des finances néerlandais, inflexible partisan de l'austérité, ou de M. Schulz, président du Parlement européen, membre du SPD allemand, qui s'est prononcé pour la nomination d'un gouvernement de technocrates à la tête de la Grèce – on croit rêver !

Monsieur le secrétaire d'État, la France doit offrir une autre voie, celle de la contestation de la domination de la finance, pas seulement dans les mots, mais dans les actes. Il nous faut désormais avoir le courage de dire non au coup d'État financier permanent orchestré par les institutions telles que la BCE, le FMI ou la Commission européenne.

La dette est une chose trop importante pour qu'on la laisse aux seuls banquiers et financiers. C'est pourquoi nous vous invitons, comme nous l'avons fait il y a quelques semaines, à tout mettre en œuvre pour que la France prenne l'initiative d'une grande conférence européenne sur la dette, réunissant gouvernements, associations, citoyens et parlementaires, afin de sortir de cette spirale, restructurer la dette en en effaçant une part et remettre l'Europe sur le seul chemin de l'espoir, celui de la démocratie, de la solidarité et de l'écologie !

Dans le même esprit, nous jugeons indispensable que le Parlement puisse débattre dans les prochains jours de l'avenir de l'Europe, à la lumière du vote grec de dimanche.

Dans la période qui vient, vous pourrez compter sur la détermination des députés Front de gauche. Nous ne nous résignerons jamais à voir le projet européen devenir la propriété d'une oligarchie financière, qui s'en sert allègrement, au risque de jeter les peuples les uns contre les autres.

Oui, monsieur le secrétaire d'État, en ces moments de crise, la France doit être à la hauteur, pour choisir le seul chemin qui vaille, celui de la solidarité, de la paix, de la coopération ; celui de l'humain, qui passe avant les marchés financiers. »

**Nicolas Sansu**

# « La France ne peut se permettre d'être passive »

*L'Assemblée nationale a bousculé son agenda, mercredi 8 juillet, pour débattre de la Grèce, au moment même où Alexis Tsipras prononçait son discours devant le Parlement européen.*

*Vous lirez ci-dessous l'intervention d'André Chassaigne, au nom des députés GDR.*

« Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, nous vivons un moment historique : la politique et la démocratie sont de retour en Europe !

Le courage et la dignité du peuple grec face au chantage et à l'injustice sont un message de résistance et d'espoir pour toute l'Europe.

Les Grecs ont dit non aux diktats de la Troïka ; non à l'Europe de l'austérité aveugle, générale et absolue ; non à l'Europe des financiers, principaux responsables de la crise qui frappe l'Europe des peuples. La Grèce a dit non aux humiliations. Elle a refusé de courber l'échine et elle a relevé la tête.

Le peuple grec a signifié, en notre nom, qu'il est insupportable de voir M. Juncker, organisateur de la fraude et de l'évasion fiscales lorsqu'il était le Premier ministre du Luxembourg, jouer les pères-la-vertu... ; qu'il était insupportable de voir M. Draghi et la BCE se montrer inflexibles, alors même que l'actuel président de la BCE, en tant que responsable de Goldman Sachs en 2006, a contribué à falsifier les comptes de l'État grec pour favoriser son entrée dans l'euro ; qu'il était encore plus insupportable de voir Mme Lagarde se montrer aussi intransigeante pour

1,6 milliard d'euros dus au FMI, alors qu'elle était bien moins sévère à l'égard de Bernard Tapie quand elle était ministre de M. Sarkozy.

Le dogmatisme n'est pas du côté de Tsipras, comme certains voudraient le faire croire. Il est celui d'une troïka qui impose un cadre austéritaire et rigoriste sans possibilité de négociation.

À l'inverse, le gouvernement grec ne cesse de chercher la voie du dialogue et du compromis. Alexis Tsipras n'est ni radical, ni irresponsable. Il n'est pas pour le statu quo. Son programme prévoit des réformes fiscales et économiques d'importance. Il propose des mesures fortes de lutte contre la corruption et la fraude fiscale. Il entend faire tomber les cartels et rétablir la justice sociale, dans un pays où 10 % de la population détient 56 % de la richesse nationale. Il ne demande pas l'effacement de la dette mais son rééchelonnement. Il ne parle pas de quitter la zone euro, mais souhaite clairement continuer à négocier avec les créanciers de la Grèce.

Son sens des responsabilités et son volontarisme se heurtent aux ultimatums successifs de l'Eurogroupe et à une intolérable opération de diabolisation. Faut-il le dire ? Notre ministre de l'économie en a fourni une illustration en comparant Syriza au Front national. Quel manque de culture,

historique et politique !

Le référendum de dimanche dernier a révélé la vraie nature de la crise européenne. Elle n'est pas qu'économique et financière : elle est surtout idéologique et politique.

Ce que craignent les dirigeants européens, c'est une contagion politique qui, après le référendum de dimanche, verrait les peuples reprendre le pouvoir pour mettre fin aux politiques d'austérité. Le processus est pourtant enclenché. Après la Grèce, le mouvement Podemos, en Espagne, prend le relais et montre la voie en remportant des victoires significatives à Madrid et Barcelone.

Le résultat de ce référendum populaire permet au gouvernement grec de revenir à la table des négociations fort d'une légitimité renouvelée. Néanmoins, l'hypothèse d'une sortie de la zone euro – qui n'a jamais, au grand jamais, été évoquée par les Grecs ! – est un spectre que certains, l'Allemagne en particulier, aiment agiter.

Il revient effectivement à la France, monsieur le Premier ministre, de se faire entendre et j'ai bien écouté ce que vous avez dit sur le rôle propre de la France. Angela Merkel ne peut pas se comporter comme si la zone euro était son domaine réservé.

*(Lire la suite page suivante)*

**(Suite de la page précédente)**

En se montrant aussi rigide sur le remboursement de la dette grecque, n'est-elle pas dans l'oubli de l'histoire récente de son propre pays ? Faut-il rappeler que notre voisin a pu bénéficier de la restructuration de sa dette, ce qui lui a permis de remettre son économie sur les rails ? Comme l'a souligné fort justement l'économiste Thomas Piketty, l'Allemagne est « le meilleur exemple d'un pays qui, au cours de l'histoire, n'a jamais remboursé sa dette extérieure, ni après la Première, ni après la Seconde guerre mondiale. [...] L'Allemagne est le pays qui n'a jamais remboursé ses dettes. Elle n'est pas légitime pour faire la leçon aux autres nations. » Pourquoi ce qui a été fait hier pour l'Allemagne, pour le peuple allemand ne pourrait pas aujourd'hui être fait pour la Grèce et pour le peuple grec ?

Monsieur le Premier ministre, vous l'avez dit, la sortie de la Grèce de la zone euro n'est pas la solution. Il faut donc dès à présent ouvrir le dossier de la restructuration de la dette grecque, sans laquelle aucune solution durable ne pourra être trouvée.

Mais cela ne saurait suffire. Il faut aussi que notre pays obtienne l'inscription à l'agenda européen d'une grande conférence européenne sur la dette, réunissant décideurs politiques et acteurs de la société civile, pour restructurer durablement une dette publique européenne qui sert de prétexte à la mise sous séquestre des droits des peuples. Ce n'est pas seulement le problème du peuple grec, c'est le problème de tous les peuples d'Europe !

Oui, il est aujourd'hui indispensable de convertir la dette grecque, d'en allonger l'échéance, afin de libérer l'économie grecque du poids des intérêts et des remboursements qui bloquent son redressement. Mais il faut aussi cesser de privilégier le remboursement des créanciers au détriment de la relance de l'économie grecque. Cela passe par des investissements opérationnels, la construction d'une administration et d'un système fiscal modernes, la remise en état de marche du système de santé, la relance de l'éducation.

L'Europe en a les moyens, la BCE en a les moyens. Depuis le 22 janvier, elle crée chaque mois 60 milliards d'euros dans le cadre de son nouveau programme de quantitative easing, avec l'objectif d'aller jusqu'à 1 140 milliards. Au lieu de les injecter dans les marchés financiers, l'Europe devrait mobiliser son formidable pouvoir de création monétaire pour mettre en place un fonds de développement économique, social et écologique européen.

Si la BCE, le FMI et les chefs de gouvernement européens s'y refusent, c'est au fond qu'ils ont terriblement peur que Syriza démontre qu'une autre politique est possible en Europe. Ils semblent même prêts, pour l'en empêcher, à pousser la Grèce hors de l'euro.

Pour la droite européenne, à laquelle les sociaux-libéraux emboîtent le pas – chacun se reconnaîtra – il semble même plus facile d'éjecter la Grèce hors de l'Europe que de gérer son maintien dans la zone euro.

Peu importe que le gouvernement grec ait déjà renoncé à une grande partie de son programme. Les dirigeants européens se montrent inflexibles et se rangent derrière l'Allemagne pour ne pas prendre le risque d'affaiblir Angela Merkel qui a pris devant les Allemands l'engagement démagogique qu'il n'y aurait pas un euro de plus pour la Grèce. Pour éviter de déstabiliser la coalition au pouvoir en Allemagne, il faut absolument, comme le remarquait Romaric Godin dans La Tribune « accabler la Grèce, en affirmant qu'elle est seule responsable de ses maux, qu'elle est irréformable et que son gouvernement est aux mains d'extrémistes démagogues ».

La France, vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, ne peut se permettre d'être passive. J'ajouterai qu'elle ne doit pas manquer d'ambition dans les actes, comme ce fut le cas, en 2012, quand on a renoncé à exiger une renégociation du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, le TSCG.

Nous avons pris acte de votre volontarisme, monsieur le Premier

ministre. La France, deuxième puissance du continent, peut jouer un rôle majeur dans les négociations. Elle ne peut se résigner à voir le projet européen devenir la propriété des fanatiques de l'orthodoxie, qu'ils soient d'outre-Rhin ou d'ailleurs. En France comme en Europe, les politiques budgétaires restrictives n'ont pas produit les effets attendus : nombre de nos concitoyens ont vu leurs impôts augmenter, les prestations dont ils bénéficient diminuer, leur salaire stagner, un chômage de masse endémique s'installer.

Les inégalités ne cessent de se creuser partout en Europe, l'Allemagne connaissant un taux de pauvreté inégalé et les riches devenant de plus en plus riches. Alors que la dette française a été multipliée par huit en trente ans, le patrimoine des 1 % les plus riches a été multiplié par dix, l'une et l'autre s'établissant à un peu plus de 2 000 milliards d'euros.

Monsieur le Premier ministre, en ces moments de crise, la France doit être à la hauteur et ne peut rester spectatrice de la tragédie grecque. Nous regrettons bien évidemment que le débat auquel nous sommes conviés aujourd'hui ne soit pas sanctionné par un vote. Certes, vous avez dit que nous serions consultés sur le résultat des négociations, et nous nous en réjouissons. Mais il appartenait aussi à l'Assemblée nationale de confier un mandat de négociation clair à l'exécutif.

Il revient en effet au Gouvernement, ainsi qu'au Président de la République de faire entendre une autre voix, une voix claire et forte, pour rompre avec la logique folle de l'orthodoxie financière.

Il lui revient, et il vous revient, de faire respecter le choix du peuple grec et de rappeler avec gravité que la France n'hésitera pas à opposer son veto à toute tentative d'exclusion de la Grèce de la zone euro. Nous l'affirmons et nous sommes sans doute nombreux ici à refuser le « Grexit ». Non au « Grexit » : il y va de l'honneur de la France ! »

**André Chassaigne**

# L'heure des choix hardis

*Cinquante députés des groupes Ecologiste, Socialiste et GDR-Front de gauche, dont Jacqueline Fraysse, ont pris l'initiative d'une tribune visant à soutenir la démarche du peuple grec et de son gouvernement contre l'austérité et exigeant le maintien de la Grèce dans la zone Euro et la restructuration de sa dette.*

Au lendemain du référendum qui a exprimé la volonté du peuple grec de refuser de nouvelles mesures d'austérité, la France, avec l'ensemble de ses partenaires européens, est amenée une nouvelle fois à la table des négociations.

L'enjeu est immense, pour l'avenir de la Grèce comme pour l'avenir de l'Union toute entière. Tous les peuples européens sont très attentifs au sort qui sera fait au peuple grec.

Plutôt que prendre le risque d'un éclatement de la zone euro, saisissons l'opportunité de sortir de la crise européenne : l'Europe « en panne », « loin des citoyens », peut enfin retrouver du sens et des perspectives. Mais pour cela il nous faut faire des choix hardis, comme nos prédécesseurs ont pu le faire au moment de la renégociation de la dette allemande et au moment des grandes étapes de la construction européenne.

La crise majeure que nous traversons rappelle aussi l'urgente nécessité de donner une véritable conduite démocratique de la zone euro pour que les peuples européens aient toute leur place dans les choix économiques, sociaux et environnementaux.

Alors que nos institutions nationales restent en deçà des possibilités ouvertes à nos collègues allemands, nous devons sans attendre approfondir l'ancrage démocratique des questions européennes au sein de notre Parlement et donner un mandat clair au chef de l'Etat et au Gouvernement.

Nous saluons à ce titre l'organisation d'un débat à l'Assemblée nationale demain 8 juillet portant sur ce sujet. Mais demain il sera peut-être trop tard.

Alors que des réunions cruciales se

tiennent à Bruxelles, nous, représentant-e-s du peuple français, appelons donc dès aujourd'hui le Gouvernement à user de tout son poids pour faire entendre la voix de la solidarité et de la démocratie dans l'Union, seules garantes de notre avenir commun, et ainsi

- à s'engager pleinement pour le maintien de la Grèce dans la zone Euro et de s'opposer avec vigueur à toute stratégie visant à sa sortie ;

- à ouvrir dès à présent les discussions pour la restructuration de la dette grecque, et plus généralement de la dette des États européens, afin de la rendre soutenable, y compris avec la tenue, à terme, d'une Conférence européenne de la dette,

- à accompagner le Gouvernement grec dans les nécessaires réformes pour une fiscalité plus juste et une lutte renforcée contre la corruption tout en mettant un veto à de nouvelles mesures d'austérité visant de manière indiscriminée la population grecque déjà exsangue ;

- à appuyer la mise en œuvre d'un grand plan d'investissements européens destiné à financer l'économie réelle dont la transition écologique, dont la Grèce serait l'un des premiers bénéficiaires.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que le débat sur la Grèce qui aura lieu demain soit suivi d'un vote, comme la Constitution le permet au titre de son article 50.1.

## Premiers signataires

Danielle AUROI, Députée, Groupe Écologiste - André CHASSAIGNE député, président du groupe Gauche Démocrate et Républicaine (GDR) - Barbara POMPILI, Députée, coprésidente du Groupe Écologiste - François DE RUGY, Député, coprésident du Groupe Écologiste - Cécile DUFLOT, Députée, ancienne ministre, Groupe Écologiste - Aurélie FILIPPETTI, Députée, ancienne ministre, Groupe Socialiste, républicain et citoyen (SRC) - Benoit HAMON, Député, ancien ministre (SRC) - Marie-George BUFFET, députée, ancienne ministre, Gauche Démocrate et Républicaine (GDR) - Laurence ABEILLE, Députée, Groupe Écologiste - Eric ALAUZET, député, groupe écologiste - Brigitte ALLAIN, députée, groupe écologiste - Pouria AMIRSHAHI, Député (SRC) - François ASENSI député (GDR) - Isabelle ATTARD, Députée, Groupe Écologiste - Laurent BAUMEL, Député (SRC) - Denis BAUPIN, vice-président de l'Assemblée nationale, Groupe écologiste - Huguette BELLO, députée (GDR) - Jean-Pierre BLAZY, Député (SRC) - Alain BOCQUET, député (GDR) - Michèle BONNETON, Députée, Groupe Écologiste - Jean-Jacques CANDELIER, député (GDR) - Fanélie CARREY-CONTE, Député (SRC) - Patrice CARVALHO député (GDR) - Christophe CAVARD, Député, Groupe Écologiste - Nathalie CHABANNE, Députée, (SRC) - Gaby CHARROUX député (GDR) - Pascal CHERKI, Député (SRC) - Sergio CORONADO, Député, Groupe Écologiste - Marc DOLEZ député (GDR) - Jacqueline FRAYSSE députée (GDR) - Daniel GOLDBERG, Député (SRC) - Linda GOURJADE, députée (SRC) - Édith GUEUGNEAU, députée (app. SRC) - Régis JUANICO, Député (SRC) - François-Michel LAMBERT, Député, Groupe Écologiste - Christophe LEONARD, député (SRC) - Noël MAMERE, député, groupe écologiste - Véronique MASSONNEAU, députée, groupe écologiste - Alfred MARIE-JEANNE, député (GDR) - Paul MOLAC, Député, Groupe Écologiste - Jean-Philippe NILOR député (GDR) - Philippe NOGUES, député (non-inscrit) - Michel POUZOL, député (SRC) - Patrice PRAT, Député (SRC) - Denis ROBILLARD, député (SRC) - Barbara ROMAGNAN, Députée, (SRC) - Jean-Louis ROUMEGAS, Député, Groupe écologiste - Nicolas SANSU, Député (GDR) - Eva SAS, Députée, Groupe Écologiste - Gabriel SERVILLE, député (GDR) - Suzanne TALLARD, députée (SRC)

# La Grèce au cœur de l'Europe

*Jacqueline Fraysse a également signé l'appel en faveur de la Grèce, initié notamment par le philosophe Étienne Balibar.*

**N**ous ne croyons pas que le peuple grec soit coupable du doublement de sa dette publique en moins de dix ans (1). Ni qu'il doive payer cette dette artificiellement gonflée du saccage de ses droits sociaux, du naufrage de sa démocratie.

Depuis des années, les pouvoirs nationaux et supranationaux qui contrôlent l'Union Européenne, lui inflige une austérité assortie de « réformes structurelles » qui ruinent son économie et l'enfoncent dans une misère croissante.

Aujourd'hui le peuple grec, dans un sursaut de dignité et de lucidité, a donné une majorité électorale à une gauche radicale étrangère aux corruptions et aux compromissions d'hier, qui a formé un gouvernement dont le mandat est de repousser les diktats de la « Troïka » (FMI, BCE, Commission européenne) et d'appliquer une politique de rupture avec cette austérité criminelle.

L'objectif des classes dirigeantes européennes est, non pas de rembourser une dette dont tout le monde sait qu'elle ne peut l'être et qui n'a pour fonction que de drainer les fonds publics vers les banques, mais de contraindre le gouvernement de Tsipras et de Syriza à la capitulation. Cela afin de pouvoir continuer à étrangler le peuple grec, condamné à mendier indéfiniment des prêts de plus en plus onéreux, et de faire la démonstration aux yeux de toute l'Europe qu'il est impossible de s'attaquer aux banques, de contester le pouvoir absolu des classes dirigeantes, d'ouvrir une alternative à l'austérité...

Il est inacceptable que ceux qui prétendent parler « au nom de

l'Europe » s'ingénient, en vue de briser le gouvernement que s'est donné le peuple grec, à empêcher celui-ci

de tenir ses engagements les plus élémentaires. Jusqu'à oser, hier, lui « interdire » de mettre en œuvre des mesures humanitaires minimales en faveur des plus démunis (allocation logement, aide alimentaire, rétablissement de l'électricité) !

Aujourd'hui, il exige de lui qu'il aggrave la baisse des retraites en dessous du seuil de pauvreté et augmente la TVA sur les produits

de première nécessité. Et il s'affirme prêt à mettre en faillite le pays et à l'expulser de la zone euro, donc à terme, de l'Union européenne, au risque de provoquer une crise aux conséquences imprévisibles.

Nous soutenons le peuple grec dans sa mobilisation et sa détermination pour faire reculer cette opération despotique et réactionnaire.

Le combat du peuple grec est celui de

tous les démocrates et progressistes européens. Une éventuelle défaite, ce sont tous les peuples d'Europe qui en paieraient le prix. Une possible victoire, si limitée soit-elle encore, ce sont tous les peuples d'Europe qui en recueilleront les fruits.

Voilà pourquoi il faut que toutes les forces qui en France et en Europe espèrent en un renouvellement de la démocratie répondent positivement aux appels de Syriza de construire une solidarité européenne autour de la Grèce et du peuple grec.

Au peuple grec, nous disons que nous sommes à ses côtés.

Parce que son combat est le nôtre.

(1) cf. L'Appel pour soutenir la Grèce qui résiste et sa Commission pour la vérité sur la dette publique.



## Premiers signataires

Antoine Artous - Etienne Balibar - Sophie Bessis - Jacques Bidet - Marie-Pierre Bourcier - Luc Boltanski - Gilles Bounoure - Claude Calame - Patrick Chamoiseau - Patrice Cohen Seat - Jean-Numa Ducange - Jean-Louis Fabiani - Jacqueline Fraysse - Michel Husson - Michaël Löwy - Marie-José Malis - Jean-Louis Martinelli - Gus Massiah - Jean-Claude Petit - Philippe Pignarre - Michèle Riot-Sarcey - Pierre Salama - Denis Sieffert - Patrick Silberstein - Francis Sittel - Bernard Stiegler - Hervé Télémaque - Jacques Testart - Eleni Varikas - Pierre Zarka

# Une construction précipitée

*Jeudi 2 juillet, l'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Jacqueline Fraysse et François Asensi sont intervenus pour dénoncer les conditions du débat et le contenu d'un texte accentuant la concurrence entre les territoires et la recentralisation des pouvoirs. Vous lirez ci-dessous leurs interventions sur cet article.*

*La commission mixte paritaire, composée de 7 députés et de 7 sénateurs, s'est réunie le 9 juillet sans parvenir à élaborer un texte commun. Le projet de loi reviendra donc en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale à partir du 16 juillet.*

**Mme Jacqueline Fraysse.** Si les parlementaires sont une nouvelle fois saisis de l'organisation de la métropole du Grand Paris, le brouillard demeure. Moins de six mois avant sa création, les périmètres des futurs conseils de territoires ne sont pas arrêtés, les délais de transfert des compétences ne sont pas connus ; nous venons à peine de recevoir les éléments sur l'ordonnance qui régira les finances.

Par ailleurs, il devient difficile de savoir où se décide l'avenir de la métropole. Est-ce au Parlement, dans votre ministère ou bien rue de Solférino ? Alors que vous aviez défendu au Sénat la mise en place de la métropole au 1er janvier 2016, suivie par les députés en commission, nous venons d'apprendre par la presse qu'un accord a été scellé entre Mme Hidalgo, M. Valls et M. Bartolone pour un report en 2017 des compétences.

Nous attendons bien sûr des éclaircissements sur ce point : comment accepter que le sort de 11 millions de Franciliens soit scellé par un accord de coin de table entre l'actuel Premier ministre et le futur candidat aux régionales ? La métropole mérite mieux que d'être l'otage de jeux de pouvoir et de plans de carrière.

Sur le fond, malgré quelques infléchissements au Sénat, nous sommes revenus à une rédaction du texte qui tourne totalement le dos aux propositions adoptées à la quasi-unanimité par les élus locaux de Paris Métropole, comme cela vient d'être rappelé. Alors que nous aurions pu lancer un véritable débat auprès

des populations pour dessiner une métropole moderne et solidaire, les Franciliens ont été mis à l'écart.

Dans la future métropole telle qu'elle se met en place, nous redoutons que les citoyens se retrouvent éloignés davantage encore des centres de décision. Nous redoutons que ce projet de métropole économiquement libéral et politiquement autoritaire contribue à alimenter la défiance envers les institutions, ce qui est très dommageable pour la métropole elle-même et, au final, pour notre pays.

**M. François Asensi.** Depuis le lancement de la métropole par la précédente majorité en 2010, les élus du Front de gauche n'ont cessé de plaider pour une autre métropole, un véritable projet républicain qui pouvait rassembler, en dépit de leurs différences, l'ensemble des sensibilités de cet hémicycle.

Nous avons été très peu écoutés, c'est le moins qu'on puisse dire, à l'instar, d'ailleurs, des élus réunis au sein de Paris Métropole. Il est vrai que votre projet, en l'état, ne passe pas.

Le Gouvernement a fait le choix de construire une métropole qui fait la part belle à la concurrence et à la recentralisation et qui donnera sans doute naissance à un monstre bureaucratique. En l'état actuel du projet, la métropole freinera les dynamiques de territoires qui ont

pourtant nécessité de nombreuses années d'efforts entre maires de sensibilités différentes. Elle remettra en cause les nombreux projets portés actuellement par les communautés d'agglomération. Elle fera des communes franciliennes de véritables coquilles vides privées de leurs compétences essentielles. Plus grave : elle s'accompagnera d'un véritable dessaisissement démocratique.

Ce texte n'apportera aucune réponse à l'enfer des transports que nous connaissons en Île-de-France, puisque la compétence en la matière est laissée à la région, selon des considérations qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général ; cela a déjà été évoqué plusieurs fois, et nous reviendrons sur ces aspects politiques qui ont conduit le Gouvernement à déposer des amendements n'allant pas dans le sens de l'intérêt général.

Nous savons que, sur tous ces points essentiels, les questions décisives ne sont pas résolues. Nous ferons donc en sorte, au cours de ce débat, d'apporter nos modestes compétences. Nous savons que, forts de votre majorité, vous ferez voter votre texte, mais dans quelles conditions ! Nous paierons cher, tous ensemble, et pas seulement les élus du parti socialiste, cette démarche politicienne qui consiste à rédiger un texte en fonction des plans de carrière des responsables du parti majoritaire, madame la ministre. Je suis très étonné que vous ayez accepté d'entrer dans ce jeu.

# La métropole mérite mieux

*A la suite du débat sur le Grand Paris, Jacqueline Fraysse et François Asensi ont publié le communiqué ci-dessous.*



## Agissons sur la Métropole du Grand Paris



Au terme d'un non-débat, l'Assemblée nationale a adopté hier le report à 2017 des principales compétences de la future métropole du Grand Paris, tout en maintenant sa création en 2016.

Cette solution invraisemblable renforcera le mille-feuille administratif, puisqu'elle mettra en place un conseil de 211 élus ne disposant peu ou prou d'aucun pouvoir !

L'objectif à peine masqué consistait à réduire l'ambition de la métropole pour ne pas heurter celles du futur candidat socialiste aux élections régionales.

Ce vote validait en effet l'incroyable pacte antidémocratique scellé le 23 juin dernier entre Madame Hidalgo,

Monsieur Valls et Monsieur Bartolone, en dehors de toutes les instances légitimes et représentatives mises en place, que ce soit Paris Métropole, le syndicat des maires d'Ile-de-France, ou la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris associant l'Etat et les élus.

Comment accepter que le sort de 11 millions de franciliens soit ainsi scellé par un accord de coin de table?

Cette manière d'accaparer les institutions, de les maltraiter et de les façonner à sa guise, ne fait que renforcer la crise démocratique et la défiance des citoyens. La métropole mérite mieux que d'être l'otage de jeux de pouvoir et de plans de carrière.

Depuis le lancement du débat sur la métropole, les députés Front de gauche plaident pour une autre métropole, qui mette au cœur les impératifs de justice sociale et du bien-vivre.

Nous n'avons été que trop peu écoutés ; le gouvernement choisissant de poursuivre la métropole imaginée par la droite, une métropole qui fait la part belle à la concurrence des territoires et à la recentralisation.

Les députés Front de gauche continueront d'œuvrer pour une véritable ambition métropolitaine en matière d'égalité fiscale, de dynamisme économique, de lutte contre le mal-logement et le mal-transport.

# Le STIF en infraction

*Le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) oblige les possesseurs d'un Pass navigo à valider celui-ci à chaque voyage. Cette disposition figure dans les conditions générales d'utilisation du Pass navigo, de même que l'obligation faite au STIF de communiquer les données personnelles ainsi recueillies. Mais si, dans le premier cas, les contrevenants s'exposent à une amende, le STIF ne respecte pas cette obligation de communication et enfreint ainsi la loi informatique et libertés.*

*Jacqueline Fraysse s'en est ouverte auprès de Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France et à ce titre Directeur du STIF, dans un courrier ci-dessous.*

M. Jean-Paul HUCHON  
Président du Conseil régional d'Ile-de-France  
Directeur du STIF

Nanterre, le 8 juillet 2015

Monsieur le président,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'obligation faite aux voyageurs du réseau de transport en commun géré par le STIF de valider leur Pass Navigo, suite à l'interpellation d'un citoyen de ma circonscription ne comprenant pas pourquoi sa fille avait été verbalisée pour ce motif, alors même qu'elle s'était acquittée de son abonnement.

Les conditions générales d'utilisation du Pass Navigo stipulent en effet que « L'utilisateur d'un forfait chargé sur un passe doit obligatoirement et systématiquement le valider (...) ». Le même document indique par ailleurs que « les données relatives aux déplacements sont nécessairement et obligatoirement recueillies lors des validations du passe par les transporteurs concernés et font l'objet d'un traitement (...). Les responsables de ces traitements sont les transporteurs d'Ile-de-France (...) ». Elles précisent enfin que « S'agissant des données de validation, l'ensemble des droits au titre de la loi Informatique et Libertés s'exerce auprès des transporteurs. »

La loi Informatique et liberté stipule, dans son article 39, que « Toute personne physique justifiant de son identité a le droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel en vue d'obtenir (...) 4° La communication, sous une forme accessible, des données à caractère personnel qui la concernent ainsi que de toute information disponible quant à l'origine de celles-ci ».

Or, un autre concitoyen de ma circonscription m'a interpellé sur le refus qui lui a été opposé à sa demande de transmission de ces informations qu'il cherchait à obtenir afin de quantifier objectivement les retards à répétition qu'il subit dans le RER A. Dans un premier temps, il lui a été répondu le STIF était tenu de se conformer « aux directives de la CNIL qui préconise notamment que les données relatives aux déplacements des personnes ne soient utilisées sous une forme permettant d'identifier les usagers (...) que pendant le temps nécessaire à la détection de la fraude, ce délai ne devant pas excéder deux jours consécutifs. »

Cette personne a donc renouvelé sa demande en réclamant la communication de ses données personnelles des dernières 48 heures avant cette nouvelle requête. Elle n'a obtenu aucune réponse.

Je déduis de ce long développement que contrairement à ce qu'indiquent les conditions générales d'utilisation du Pass Navigo, le STIF ne respecte pas la loi Informatique et libertés en refusant de répondre favorablement aux demandes de transmissions des données personnelles.

Je vous demande donc de prendre des dispositions pour remédier à cette infraction. A défaut, je vous saurais gré, à tout le moins, de ne plus verbaliser l'absence de validation du Pass Navigo.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Jacqueline Fraysse  
Députée de Nanterre-Suresnes

## **MERCREDI 15 JUILLET**

- Questions au Gouvernement
- Lecture définitive du projet de loi relatif à la réforme du droit d'asile
- Discussion du projet de loi organique relatif à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, relatif à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté (nos 2912-2945)
- Discussion du projet de loi relatif à la modernisation du droit de l'outre-mer (nos 2910-2941)

## **JEUDI 16 JUILLET**

- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014
- Suite de la discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense

## **VENDREDI 17 JUILLET**

- Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi portant adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne (no 2937)
- Suite de la discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

## **LUNDI 20 JUILLET**

- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap
- Discussion du projet de loi relatif au droit des étrangers en France (nos 2183-2916-2919-2923)

## **MARDI 21 JUILLET**

- Suite de la discussion du projet de loi relatif au droit des étrangers en France (nos 2183-2916-2919-2923)

## **MERCREDI 22 JUILLET**

- Questions au Gouvernement
- Lecture définitive du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte
- Suite de la discussion du projet de loi relatif au droit des étrangers en France (nos 2183-2916-2919-2923)

## **JEUDI 23 JUILLET**

- Suite de la lecture définitive du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte
- Suite de la discussion du projet de loi relatif au droit des étrangers en France (nos 2183-2916-2919-2923)

## **VENDREDI 24 JUILLET**

- Lecture définitive du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi
- Lecture définitive du projet de loi portant adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne
- Suite de la lecture définitive du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte
- Suite de la discussion du projet de loi relatif au droit des étrangers en France (nos 2183-2916-2919-2923)